

Aide-mémoire

Notre service en est un de transport collectif et non de transport privé. Vos transports pourraient donc être jumelés avec ceux de d'autres usagers.

Référez-vous au « Guide de l'utilisateur », stcdessources.com ou appelez-nous pour en savoir plus sur le service.

Sur réservation, au plus tard, le jour ouvrable précédant votre transport avant 14 h.

Pour réserver un transport : 819 879-7107.

Si une demande a été laissée sur la boîte vocale, toujours attendre la confirmation du déplacement.

Horaire de transport	Horaire de répartition	Horaire administratif
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 18 h Samedi : 8 h à 17 h Dimanche : Aucun service offert	Lundi au vendredi : 8 h 30 et 14 h	Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30 Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 14 h

- **Coût du transport** : payé au chauffeur ▪ **Retours sur appel** : pour les rendez-vous médicaux seulement.
- **Annulations** : au plus tard 1 h avant l'heure prévue du transport, sinon un « voyage blanc » vous est chargé. Si vous êtes absent pour l'aller, votre retour est annulé.
Pour annuler un transport avant 8 h 45 le jour même, contactez le 819 845-2449. Laissez votre nom et adresse.
- Être **prêt 5 minutes avant l'heure du transport**. Si vous êtes absent à l'heure prévue, le chauffeur attendra maximum 5 minutes. Après ce délai, il peut partir pour éviter de retarder les autres usagers.
- Les **sacs, bagages, poussette**, etc. sont transportés par vous ou la personne qui vous accompagne, ne doit nécessiter aucune aide du chauffeur, l'espace requis ne prend en aucun temps la place d'un usager, ne gêne en aucun temps la circulation dans le véhicule, doivent être tenus sur les genoux ou entrés de façon sécuritaire sous le siège.
Pour les usagers en fauteuil roulant, les sacs doivent être placés au dos du fauteuil de façon à ne pas nuire à l'ancrage de ce dernier.
Les poussettes doivent être pliantes et rangées de façon sécuritaire.
- L'**aide fournie par le chauffeur** pour les usagers le requérant : donner le bras, monter ou descendre du véhicule, franchir la distance entre le véhicule et la porte extérieure du lieu d'origine et de destination, monter ou descendre un maximum de trois (3) marches à l'entrée du lieu demandé, franchir le seuil des portes extérieures des lieux d'origine et de destination.
- Pour les usagers en transport adapté, vous êtes responsable de vous assurer que les **lieux d'embarquement et de débarquement** demandés soient adéquats, sécuritaires et accessibles étant donné que le service en est un de porte-à-porte.
- Si votre état l'exige, assurez-vous qu'une personne soit présente sur les lieux d'embarquement et de débarquement.